



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017**

Membres composant le Conseil : 34  
 Présents : 22  
 Absents représentés : 11  
 Absents : 01  
 Absents excusés : 00

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 11 mai 2017.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	Absent excusé	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X	Corinne VALLS		
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X	Marie-Jeanne CALSAT		
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X	Stéphane WEISSELBERG		
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Guy DROZ		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale	X				Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué				X	Brigitte MORANNE Conseillère Municipale		Sofia DAUVERGE		
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale		Asma GASRI			Samia AFROUNE Conseillère Municipale	X			
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué		Vivianne VAN DE POELE			Corinne BUZON Conseillère Municipale		Stéphane DUPRE		
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal		Serge BARDIN		
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Marie Michelle PHOJO			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Jacques CHAMPION			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOLLAUDAT Conseillère Municipale									

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Stéphane WEISSELBERG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

## FINANCES

### Approbation du rapport de la CLECT du 07 décembre 2016

La communauté d'agglomération « Est-Ensemble » exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les compétences « Collecte et traitements des déchets », « eau et assainissement », « aménagement de l'espace communautaire », « développement économique », « équilibre social de l'habitat », « politique de la ville », « construction, aménagement entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, celle-ci a changé de statut pour devenir l'Établissement Public Territorial Est Ensemble dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris.

Elle a depuis intégré la compétence « Plan Local d'Urbanisme ». C'est dans ce cadre que le transfert (et, dans certains cas, la mise à disposition) de personnels a été valorisée.

La CLECT a ainsi été saisie de l'évaluation des charges relatives à cette nouvelle compétence.

Le principe retenu par la CLECT est que les dépenses de fonctionnement sont compensées par les villes à 100 %, tandis que les dépenses d'investissement le sont à hauteur de 20 %.

La valorisation pour l'année 2016 correspond aux factures effectivement payées par Est Ensemble du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016 (8 347 €).

Pour l'exercice 2017, seront prises en compte, les dépenses effectuées du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 septembre 2017.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV : 00

### Garantie d'emprunt à Romainville Habitat - 1

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 4 logements sociaux type PLUS/PLAI au 46 rue Jean Jaurès prévue dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Youri Gagarine.

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt de 177 056 € composé de 4 lignes de prêt et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	Montant	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux annuel de progressivité	Durée de remboursement du prêt	Profil d'amortissement	Périodicité des échéances	Préfinancement	Révisabilité
Prêt PLUS Foncier	15 492 €	LA + 60 pb	0 %	60	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL
Prêt PLUS Travaux	28 772 €	LA + 60 pb	0 %	40	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL
Prêt PLAI Foncier	46 477 €	LA – 20 pb	0 %	60	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL
Prêt PLAI Travaux	86 315 €	LA – 20 pb	0 %	40	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) + 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV : 00

## Garantie d'emprunt à Romainville Habitat - 2

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 55 logements sociaux type PLUS au 10 rue Vassou prévue dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Youri Gagarine.

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt de 6 598 139 € composé de 2 lignes de prêt et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	Montant	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux annuel de progressivité	Durée de remboursement du prêt	Profil d'amortissement	Périodicité des échéances	Préfinancement	Révisabilité
Prêt PLUS Foncier	2 309 349 €	LA + 60 pb	0 %	60	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL
Prêt PLUS Travaux	4 288 790 €	LA + 60 pb	0 %	40	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) + 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV : 00

## Garantie d'emprunt à Romainville Habitat -3

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt destiné à financer l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements sociaux type PLUS au 34 rue des Ormes/47 rue de la libre pensée prévue dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier Youri Gagarine.

Romainville Habitat sollicite la garantie la ville pour un emprunt de 274 691 € composé de 2 lignes de prêt et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de prêt	Montant	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux annuel de progressivité	Durée de remboursement du prêt	Profil d'amortissement	Périodicité des échéances	Préfinancement	Révisabilité
Prêt PLUS Foncier	178 549 €	LA + 60 pb	0 %	40	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL
Prêt PLUS Travaux	96 142 €	LA + 60 pb	0 %	50	Intérêts différés	Annuelle	18 mois	DL

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) + 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)

NPPV : 00

## Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) – Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) – Rapport 2016

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France sont deux concours ayant été institués par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs

ressources et supportant des charges élevées.

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Pour 2016, ces dotations ont été régulièrement calculées à partir d'un indice synthétique de charges et de ressources, constitué :

- du potentiel financier,
- de la part de logements sociaux,
- de la proportion par logement de personnes couvertes par des prestations logements,
- du revenu moyen des habitants,
- de la part de la population en zone urbaine sensible (ZUS).

S'agissant de la DSUCS, les communes de plus de 10 000 habitants sont classées par ordre décroissant. En 2016, l'indice synthétique classe Romainville au 210<sup>e</sup> rang et a généré une Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale d'un montant de 2 334 543 euros, contre 1 968 945 euros en 2015.

L'éligibilité au FSRIF résulte d'un classement ordinal de l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus de la région déduit d'un indice synthétique s'appuyant sur les mêmes critères mais pondérés différemment. Pour l'exercice 2016, selon ces critères, la Ville se situait au 61<sup>e</sup> rang et s'est vue notifier une dotation de 1 799 955 euros, contre 1 777 585 euros en 2015.

L'article 8 de la loi susvisée fait obligation au Maire d'une commune ayant bénéficié de ces dotations au titre de l'année précédente, de présenter au Conseil Municipal, avant la fin du premier semestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui retrace les actions de développement social urbain, les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Pour ce qui concerne Romainville, les principaux domaines d'intervention en 2016 se répertorient comme suit :

#### **AMENAGEMENT URBAIN & AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

- Acquisition de la Place des Commerces et parking public : 2 972 060 euros
- Aménagement du terrain de sport cité Oradour : 47 892 euros

#### **CULTUREL**

- Actions culturelles : 92 194 euros
- Livres + CD médiathèque : 60 183 euros

#### **SANTE**

- Équipement matériel du Centre de Santé : 244 480 euros

#### **EDUCATIF ET SPORTIF**

- Réaménagement de la cour de l'école Casanova 104 052 euros
- Travaux d'extension de l'école Cachin 1 896 177 euros
- Travaux de construction de l'école Maryse Bastié : 2 731 857 euros

Les actions ci-dessus répertoriées représentent une dépense totale de 8 148 895 euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine a permis de financer celles-ci à hauteur de 28,65 % et le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France à hauteur de 22,09 %. Le solde, soit 49,26 % étant financé par les ressources propres de la collectivité auxquelles s'ajoutent diverses subventions.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.*

**Pour : 25**

**Contre : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**Abstention : 05 (Romainville Ensemble – Front de Gauche)**

**NPPV : 00**

## **AMENAGEMENT**

### **Cession des lots n°3 et 22 de l'immeuble en copropriété sis 58 avenue de Metz à la société SEQUANO AMENAGEMENT, aménageur de la ZAC de l'Horloge**

Suite à une procédure d'incorporation de bien vacant, la Ville de Romainville est devenue propriétaire fin 2014 des lots n°3 et n°22 dans l'immeuble en copropriété sis 58 avenue de Metz à Romainville.

Cet immeuble faisant partie du secteur opérationnel de la ZAC de l'Horloge, il a vocation à être acquis en sa totalité par la société SEQUANO AMENAGEMENT, aménageur de la ZAC, avant d'être, une fois maîtrisé en sa totalité, démoli.

La société SEQUANO AMENAGEMENT a dans ce contexte proposé à la Ville d'acquérir les lots de copropriété n°3 et n°22 au prix de 50.400,00€, prix légèrement inférieur à l'estimation de sa valeur par les services fiscaux tout en restant dans la limite de marge de négociation fixée par eux, afin de tenir compte des démarches et frais engagés par la société SEQUANO AMENAGEMENT pour le relogement des occupants de cette copropriété.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 25**

**Contre : 00**

**Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI) + 05 (Front de Gauche Romainville Ensemble)**

**NPPV : 00**

### **Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de la SCCV PAUL dans le périmètre du projet urbain partenarial des Bas Pays à Romainville**

Le projet immobilier, développé par la société SCCV PAUL dans le quartier des Bas Pays, au 173-185 rue Paul de Kock et 6-8 rue Alphonse Leydier, porte sur la construction d'environ 4886 m<sup>2</sup> de logement, soit 98 logements sur les parcelles J 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102 dont l'emprise foncière est d'environ 1907 m<sup>2</sup>. Une demande de permis de construire a été déposée au service urbanisme de la Ville de Romainville, et est en cours d'instruction.

L'emprise du projet est incluse dans le périmètre de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) mis en place par délibération du Conseil de Territoire d'Est Ensemble du 12 avril 2016 ; la signature d'une convention est donc une pièce obligatoire à la délivrance du permis de construire.

La construction de ces logements va induire des besoins en termes d'équipements publics qu'ils soient de superstructures ou d'infrastructures autres que les équipements propres mentionnés à l'article L. 332-15 du Code de l'Urbanisme. Conformément aux articles L332-11-3 et 4 du Code de l'Urbanisme, il a été convenu de conclure entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville et la SCCV

PAUL, une convention de projet urbain partenarial permettant de mettre à la charge de l'opérateur immobilier le coût des équipements publics à réaliser correspondant à la fraction proportionnelle des besoins directement générés par le projet de construction et pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions.

La Ville de Romainville, au titre de sa compétence en matière d'espace public et d'équipement public communaux est donc co-signataire de la convention et sera bénéficiaire du financement pour la réalisation des équipements publics lui incombant.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le projet de convention de projet urbain partenarial entre la Ville, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la SCCV PAUL dans le cadre de son projet de construction.

Les besoins générés en termes d'équipements publics sont les suivants :

- pour le scolaire et la petite enfance, les besoins générés seront calculés par logement créé (studios exclus pour le scolaire, soit 68 logements comptabilisés), à raison d'un ratio de 0.31 élève (27 élèves par classe) pour le scolaire et de 4.4% berceau pour la petite enfance :

- 0.78 classe primaire (maternel et élémentaire), soit 468 000 euros dont 234 000 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)
- 4.31 berceaux, soit 172 480 euros dont 86 240 euros mis à la charge de l'opérateur (soit 50%)

- pour le financement des autres espaces et équipements publics :

- création d'une maison médicale : 0.05% du cout des travaux (550 000) x 98 = 26 950 euros mis à la charge de l'opérateur
- requalification de voirie (rue des Chantaloups) : 0.09% du cout des travaux (1 750 000) x 98 = 154 350 euros mis à la charge de l'opérateur
- extension du réseau ENEDIS : 9 078 € mis à la charge de l'opérateur

Soit un total, pour les équipements publics, de 510 618 euros mis à la charge de la SCCV PAUL.

La convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente délibération précise notamment :

- le périmètre sur lequel s'applique la convention de PUP et ses signataires (Ville, Est Ensemble, la SCCV PAUL),
- la liste des travaux et équipements qui seront réalisés et leur délai de réalisation,
- le coût prévisionnel de la réalisation de ces travaux et équipements (2 949 558 € HT) et la quote-part du coût mis à la charge de la SCCV PAUL (17.312%).
- le montant total de la participation financière à la charge de la SCCV PAUL soit 510 618 €
- la durée d'exonération de la taxe d'aménagement fixée à 10 ans.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 03 (LR-MoDem-UDI)

NNPV : 00

## AFFAIRES ECONOMIQUES

### **Convention FISAC pour le financement des travaux d'aménagement du nouveau marché couvert et du parking public**

La Commune de Romainville dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle halle couverte du marché du centre et d'un parking public souterrain, aujourd'hui achevé, avait déposé le 3 décembre 2015 une

demande de subvention auprès l'État dans le cadre de l'appel à projets FISAC 2015.

Par décision n°16-1660 en date du 28 décembre 2016, la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale solidaire a attribué à la Commune de Romainville une subvention d'investissement de 200 000 €.

Aussi, il convient d'établir une convention entre la Commune et l'État afin de permettre le versement de cette subvention.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : 25

Contre : 03 (LR-MoDem-UDI) + 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

Abstention : 00

NNPV : 00

### CLSPD :

## **Approbation de la convention partenariale relative à la mise à disposition d'un travailleur social au Commissariat des Lilas**

Le troisième axe de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du CLSPD de Romainville, signée par les partenaires le 17 novembre 2016, prévoit de « lutter contre les violences et aider les victimes ». Dans ce cadre, il a été proposé de créer un poste d'intervenant social au Commissariat sur la circonscription de sécurité de proximité des Lilas composée des villes de Bagnolet, des Lilas, de Romainville et du Pré-Saint-Gervais.

Le rôle du travailleur social rattaché au Commissariat est de mieux orienter les publics fragiles vers des dispositifs de droit commun. En effet, le poste de police est souvent le premier lieu de recueil de la parole des habitant-e-s sur leurs difficultés socio-économiques et intrafamiliales. Ces instants de recueil relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité ou de sûreté publique. Le travailleur social occupe des fonctions d'accueil, d'écoute et d'orientation de la personne reçue vers les services compétents. Il réalise une intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire, auprès de toute personne majeure ou mineure, victime, témoin ou mis en cause, concernée par une affaire présentant un volet social, sans se substituer à la possible réponse policière, judiciaire ou administrative. Sont particulièrement concernés les cas de violences conjugales, intrafamiliales, les situations de détresse et de vulnérabilité. En moyenne, un-e intervenant-e social-e traite 60% de cas non connus des services du Conseil départemental ou des villes quand il y a délégation.

Ce poste sera co-financé par l'Etat, à hauteur de 28 000 euros par an. Le reliquat du financement du poste est réparti par les communes, au prorata de la population de chaque ville, soit 34% pour Bagnolet, 23% pour Les Lilas, 18% pour Le Pré-Saint-Gervais, 25% pour Romainville. La ville de Romainville assure le paiement des salaires et charges afférentes.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

### POLICE MUNICIPALE :

## **Demande de subvention pour l'acquisition de 10 procès-verbaux électroniques pour le service Police Municipale**

Dans le cadre de leurs missions et prérogatives, les Policiers Municipaux sont amenés à constater et, le cas

échéant, à verbaliser les infractions au code de la route dont ils sont témoins.

Cette verbalisation se fait au moyen de Procès-verbal électronique. Le matériel acquis en 2012 est aujourd'hui obsolète. N'étant plus en phase avec les progrès technologiques, la municipalité a décidé de se doter de nouveaux Procès-verbaux électroniques de type smartphone.

Cette acquisition est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pouvant donc être subventionnée à hauteur de 50% maximum du prix d'achat.

L'une des pièces constituant le dossier de demande subvention, est une délibération du conseil municipal autorisant Madame le Maire à solliciter les crédits alloués au Fonds Interministériel de prévention contre la délinquance.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : 28**

**Contre : 00**

**Abstention : 05 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)**

**NNPV : 00**

## **MOBILITE :**

### **Demande de subventions pour la mise en œuvre d'actions favorisant l'usage du vélo sur la commune**

Les habitudes en termes de mobilité évoluent et le vélo est de plus en plus utilisé en ville. Entre 2001 et 2010, on est ainsi passé de 83 800 déplacements quotidiens à 242 200 dans la capitale, ce qui représente 3 % du trafic au lieu de 1,3 %. L'évolution est la même à l'échelle de l'Île-de-France qui affiche près de 652 500 déplacements quotidiens à vélo, soit 1,6 % du trafic, contre 302 200 déplacements et 0,9 % du trafic en 2001.

A côté de ces évolutions de comportement, l'utilisation du vélo répond à un certain nombre d'enjeux de société notamment en termes de qualité de l'air, de bruit, d'émissions de gaz à effet de serre ou de santé. C'est d'ailleurs à ce titre que la réglementation encourage ou impose le déploiement d'actions favorisant l'usage du vélo. Il est ainsi reconnu comme moyen de transport domicile-travail au même titre que la voiture. En effet, depuis le 1er janvier 2016, les salariés qui se rendent sur leur lieu de travail en vélo ou vélo par assistance électrique peuvent bénéficier d'une indemnité kilométrique (25 centimes / km) versée par leur employeur.

Plus localement, avec l'accroissement du nombre de logements privés prévus sur la commune et l'arrivée prochaine de nouveaux transports en commun, notamment le métro, une nouvelle typologie d'habitants se développe et participe à l'augmentation du nombre de cyclistes que l'on observe déjà.

Ces nouveaux transports (T1, TZen 3, M11) raccorderont Romainville avec l'ensemble du Grand Paris et favoriseront l'intermodalité ; la place du vélo y sera centrale (pistes cyclables prévues le long de chaque nouvelle voie aérienne – T1 et T Zen).

En outre, parmi les nombreux projets de construction ou d'aménagement en cours ou à venir, le projet de renouvellement du quartier Gagarine, dont les orientations sont résolument tournées vers un aménagement durable et qui fait l'objet d'une démarche de labellisation Ecoquartier, développe un système de circulations « apaisées » basé sur les piétons et les cyclistes reléguant la voiture au second plan. Il y est donc prévu la création de pistes cyclables et voies partagées qu'il sera bientôt nécessaire de connecter au reste de la ville.

Enfin, dans le cadre de la redéfinition du dispositif Vélib', la ville a souhaité adhérer à la compétence Vélib' du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole en vue de l'extension du dispositif sur la commune. L'installation des premières nouvelles stations est prévue à partir d'octobre 2017 pour un déploiement jusqu'à mi-2018.

Dans ce contexte et dans le prolongement de la politique municipale en matière de développement durable, la ville souhaite développer les actions en faveur de l'utilisation du vélo, formalisées dans un



« plan vélo » communal.

Ce « plan vélo » a pour objectif de mettre en œuvre dès cette année un plan pluriannuel à travers la réalisation d'actions visant à encourager l'usage du vélo et à développer les aménagements sur la commune (bandes cyclables, stationnements...)

Ces actions permettront :

- D'encourager l'utilisation du vélo en donnant les moyens aux romainvillois de circuler en sécurité ;
- Par l'augmentation du nombre de voies aménagées, d'améliorer la prise en compte des cyclistes par les utilisateurs de véhicules à moteur ;
- D'investir dans un mode de transport non polluant, accessible à tous et qui permet une activité physique ;
- D'adapter la ville à la nouvelle typologie d'habitants arrivant sur la commune ;
- De faciliter la mobilité vélo au niveau du territoire en créant un maillage reliant les voies cyclables des communes limitrophes.

La politique vélo est portée conjointement par différents services et délégations : la voirie, l'aménagement, les mobilités, le développement durable et les représentants de la commune au syndicat de gestion Autolib' et Vélib'.

Présenté à la population lors d'un atelier durable le 26 janvier dernier, le « plan vélo » est aujourd'hui composé de 8 actions :

- 6 actions « pour tous » :
  - Organiser des événements autour du vélo et de la mobilité douce
  - Mettre en place des doubles sens cyclables (sur des voies à sens unique)
  - Autoriser les voies réservées bus aux vélos
  - Installer des stationnements vélos
  - Créer des bandes cyclables (sur des voies à double sens)
  - Accueillir le dispositif Vélib'
- 2 actions « internes » à l'attention du personnel municipal :
  - Créer une flotte municipale de vélos à assistance électrique
  - Étudier la mise en place de l'indemnité vélo pour les agents

Les actions concernant les aménagements ont été élaborées en collaboration avec le Département de Seine-Saint-Denis, le Territoire Est Ensemble, les communes limitrophes et les associations d'usagers (notamment la section locale de Mieux se Déplacer en Bicyclette – MDB Est Ensemble).

Certaines actions étant éligibles aux aides du Conseil régional (dispositif « Vélo ») et de la Métropole du Grand Paris (dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain – FIM), il est proposé de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de ces 2 partenaires.

Le Fonds d'investissement métropolitain (FIM) aide au financement d'aménagements favorisant la mobilité durable (itinéraires cyclables) à hauteur de 50% ainsi qu'à l'acquisition de véhicules propres (vélos à assistance électrique) à hauteur de 30%.

La Région Île-de-France subventionne quant à elle la création de doubles-sens cyclables à hauteur de 30% et l'installation de stationnements vélos à hauteur de 50%.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier***

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

## **CADRE DE VIE :**

**Adhésion de la commune à la Charte « Objectifs zéro-phyto en Seine centrale urbaine »**

Initiée en 2014, la démarche « Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine » accompagne tous les gestionnaires amenés à utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces.

Cette démarche répond à l'objectif de diminution des pollutions diffuses et de suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires retrouvés dans l'eau et les milieux aquatiques sur le bassin de la Seine centrale urbaine.

En lien avec cet objectif, la loi Labbé du 06/02/2014, révisée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015, interdit l'utilisation des pesticides pour les établissements publics sur les voiries, espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à compter du 1er janvier 2017. Cette loi prévoit également l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers au 1er janvier 2019.

C'est dans ce contexte qu'un réseau d'accompagnement a été mis en place. Il est piloté par la cellule d'animation du Contrat de bassin et est constitué des partenaires financiers et techniques (Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Ile-de-France) et de certains distributeurs d'eau potable (Eau de Paris, Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers, Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud, SUEZ Eau France).

La Charte « Objectif zéro phyto en Seine centrale urbaine » a pour objectifs *l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et des petites rivières du territoire et de limiter les nuisances et les risques pour l'homme et l'environnement*. Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

La Charte s'adresse entre autres aux collectivités publiques gestionnaires d'espaces dans le périmètre du Contrat de bassin de la Seine centrale urbaine. Il couvre le bassin versant de la Seine, de sa confluence avec la Marne à sa confluence avec l'Oise. Il évolue entre plaines et coteaux qui bordent les deux boucles réalisées par le fleuve à son passage par Paris, les Hauts de Seine puis les Yvelines et une petite partie de la Seine-Saint-Denis dont Romainville et du Val d'Oise. Les structures signataires s'engagent à atteindre l'objectif « zéro phyto » et à maintenir cet effort dans la durée sur tous les espaces dont elles ont la responsabilité.

Outre l'engagement d'appliquer la démarche « zéro phyto » sur les espaces gérés par la collectivité, l'adhésion à la Charte suppose la désignation d'un référent technique et d'un référent élu, de suivre les préconisations méthodologiques et techniques du référent territorial et de réaliser un audit des pratiques. L'adhésion à la Charte est également un préalable au financement par l'Agence de l'eau et la Région Ile-de-France pour l'acquisition de matériel alternatif, la réalisation d'études, de formations, de moyens de communication nécessaires à l'atteinte de l'objectif « zéro phyto ».

La commune ayant mis en œuvre une gestion « zéro phyto » sur ses espaces verts depuis l'été 2014, il s'agit aujourd'hui de formaliser ces engagements et de valoriser la politique municipale par la signature de cette charte.

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier***

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

## **ACTION EDUCATIVE :**

### **Convention avec la CAF pour l'attribution de « chéquiers-lecture » de l'opération Lire-Écrire-Grandir - Édition 2016/2017**

La Municipalité a fait de l'accompagnement éducatif une de ses priorités. Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) est un contrat signé entre la ville et les partenaires représentants de l'état chargés de la lutte pour la réussite scolaire.

Des ateliers d'accompagnement scolaire à l'attention des élèves des cycles élémentaires et secondaires ont été mis en place depuis 2002.

Des groupes de quinze enfants maximum pour deux intervenants sont constitués par niveau de classe. Ils ont lieu :

- les lundi et jeudi ou mardi et vendredi
- de 17h à 18h30 pour les élémentaires
- de 17h30 à 19h30 pour les collégiens

Pour les élémentaires, le niveau requis des intervenants est fixé à bac / bac +2.

Pour les collégiens, le niveau est de bac +2 à +4 avec un profil scientifique et un profil littéraire.

La ville dispose de trois lieux d'intervention pour les élémentaires et les collégiens : les Espaces de proximité N. Mandela, M. Cachin et J. Brel.

Les ateliers n'ont pas vocation à refaire « l'école après l'école ». L'objectif est de permettre à l'enfant d'acquérir un sens de l'organisation et une méthodologie de travail.

L'accompagnement scolaire doit favoriser un meilleur rapport de l'élève à l'école, lui faire prendre conscience de l'importance de l'école dans l'acquisition des savoirs :

- l'aider à mieux apprendre,
- à mieux être pour apprendre,
- à avoir plus envie d'apprendre.

De ce fait, pour les élémentaires, des ateliers éducatifs sont mis en place pour conforter les apprentissages autour de la lecture, de l'écriture, de l'expression, des mathématiques.

Des projets sont élaborés par équipe en s'appuyant sur les moyens humains (intervenants spécialisés) et matériels (cyber base) des espaces de proximité.

Durant l'année 2016 – 2017 différents groupes élémentaires et collégiens participent à l'opération Lire-Ecrire-Grandir organisée par la CAF.

Cette opération se décline en deux temps : l'attribution de chéquiers-lecture à tous les enfants participants à l'activité d'accompagnement scolaire et l'organisation d'un concours d'écriture.

La convention qu'il est proposé de valider avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint Denis a pour objet la remise des « chèques-lecture » de l'opération Lire-écrire-grandir en Seine-Saint-Denis.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

**Pour : A l'unanimité**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

## **ACTION SOCIALE :**

### **Rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)**

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité (CCA).

Créée en 2008 à Romainville, conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et par délibération du 22 septembre 2008 du conseil municipal, la composition de la CCA a été modifiée par L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et la Loi 2015 n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Ainsi, les changements opérés intègrent aux membres actuels de la CCA, des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées et éventuellement, des acteurs économiques et des représentants d'autres usagers de la ville.

Par conséquent, le bilan annuel établi par la CCA devra également être communiqué au Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA de Seine-Saint-Denis).

Concernant les Agendas d'Accessibilité Programmée pour les commerçants et professions libérales du territoire, la CCA se doit de tenir à jour la liste des établissements recevant du public qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

### **Bilan 2016 :**

#### **Les établissements recevant du public, la voirie, les transports et les espaces publics :**

Au cours de l'année 2016 les travaux suivants ont été menés :

- l'extension de l'école élémentaire Marcel Cachin, a permis de rendre accessibles les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages du bâtiment Anatole France,
- le Multi accueil Aubin a ouvert ses portes,
- le conservatoire à Rayonnement Départemental de Romainville – Nina Simone a ouvert au public.

La municipalité a constitué un dossier d'Agenda l'Accessibilité Programmée (Ad'AP) portant sur les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) appartenant au patrimoine bâti de la commune prévoyant des travaux sur 6 ans.

En septembre 2016, une sensibilisation aux Ad'Ap, en direction des commerçants et professions libérales de la Ville, a été effectuée via le site internet municipal.

Concernant la voirie, des travaux ont permis de rendre accessibles des rues, des passages piétons et des allées de l'ancien cimetière.

#### **Le recensement de l'offre de logements accessibles :**

Romainville dispose d'un parc social comprenant 10 bailleurs sociaux. L'étude 2016 concernant l'offre de logements accessibles fait état d'une augmentation constante du nombre de Romainvillois ayant déposés une demande de logement social avec le formulaire handicap.

A savoir : 7.30 % en 2016 contre 7% en 2015, 4.75% en 2014, 4.5 % en 2013, 4.34 % en 2012 et 2.9 % en 2011.

De même, la sensibilisation des bailleurs sur cet enjeu commence à trouver un écho puisqu'un seul bailleur n'a pas répondu à nos sollicitations.

#### **La citoyenneté et la participation à la vie sociale :**

L'année 2016 a permis de continuer la mise en œuvre progressive des objectifs fixés par la Charte Ville Handicap :

- La mise en place du projet de Protocole d'accueil des enfants en situation de handicap depuis la rentrée 2016 ;
- Une prise en compte de l'accessibilité systématisée, à l'instar du projet « Bouge dans ta ville » testé en amont de l'inauguration ;
- La pérennisation d'actions de sensibilisation à la différence ;

Ce bilan 2016 propose également une mise en lumière des actions des associations membres de la CCA.

#### **Perspectives 2017 :**

Pour l'année 2017, il s'agira de faire le bilan de cette première année d'application du protocole d'accueil d'enfants en situation de handicap.

Autour de la sensibilisation, l'animatrice prévention va mettre en place, sur les temps périscolaires le volet handicap du kit « playdagogie ».

Dans le domaine de la citoyenneté, 2017 verra le déploiement des services de la Libellule lors des

élections.

Nous continuerons les efforts engagés concernant le partenariat. Les transports seront abordés sous l'angle de leur accessibilité dans le cadre des travaux menés pour l'arrivée du métro et du tramway.

L'arrivée des membres du comité des retraités dans la commission permettra de faire évoluer nos réflexions et nos fonctionnements au sein de l'instance.

La pérennisation des actions déjà entérinées et récurrentes sera poursuivie et développée.

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **Révision de la participation de la Ville au financement de la protection sociale complémentaire dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents fixe les règles relatives à la prise en charge du risque santé et/ou prévoyance des agents.

La Ville de Romainville s'est engagée sur ce dispositif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 concernant le volet santé grâce à la procédure dite de "labellisation". A cet effet, afin de favoriser les agents ayant un salaire moins élevé, un barème mensuel de prise en charge a été établi selon la catégorie statutaire des agents à hauteur de:

- 5€ pour les agents de catégorie A
- 7€ pour les agents de catégorie B
- 10€ pour les agents de catégorie C

Il est proposé de réviser la participation mensuelle nette de la façon suivante :

- 10€ pour les agents de catégorie A
- 15€ pour les agents de catégorie B
- 20€ pour les agents de catégorie C

*Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier*

Pour : A l'unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NNPV : 00

## **POLITIQUE DE LA VILLE :**

### **Part communale du programme d'actions annuel dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020**

Le Comité de programmation s'est réuni le mardi 28 mars sous l'égide conjointe de Madame BENRABIA, Préfète Déléguée pour l'Égalité des Chances et de Monsieur COSME, Président d'Est Ensemble.

Madame le Maire représentait la Ville. Pour la première fois, des représentant(e)s des conseils citoyens des différents quartiers prioritaires sur le territoire de l'EPT assistaient aux travaux et ont eu la possibilité de s'exprimer. Trois Romainvillois du conseil citoyen de Gagarine étaient présents.

Au-delà de leur présence lors de ce moment important, il convient de noter que durant tout le processus de l'élaboration de cette programmation, les conseils citoyens ont été associés à ces différentes phases. Cela a été rendu possible notamment grâce à la très bonne collaboration qui s'est instaurée entre la Ville (chargée de mission GUSP et lien avec les conseils citoyens), Est Ensemble (le chef de projet Politique de la Ville) et l'Etat (délégué du préfet).

Ainsi, la présentation publique de l'appel à projets le 18 octobre 2016 dans les locaux de l'espace de proximité Jacques Brel à 18h, avait réuni plus de 40 participants (essentiellement des acteurs associatifs) et dans ce nombre, 10 conseillers citoyens.

NB : A noter une très bonne mobilisation du SAE et de l'équipe de l'espace de proximité J. Brel.

De même, la préparation de la commission locale inter partenariale (CLIP) qui s'est tenue le samedi 4 février 2017 en Mairie a été préparée avec les conseils citoyens qui ont décidé de la date.

Ils ont pu en amont- soit un mois avant sa tenue- recevoir un résumé de tous les projets et obtenir l'intégralité de ceux pour lesquels ils avaient manifesté le souhait d'en savoir plus ainsi qu'un support pour formaliser leur avis.

Trois conseils citoyens (Gagarine, les Bas-Pays et les Trois Communes) étaient représentés lors de cette CLIP de 10h à 14h qui a donné lieu à beaucoup d'échanges entre tous les participants qui étaient 36 au total.

NB : La Ville était représentée par la directrice du SAE ainsi que son adjointe. Et l'accueil petit déjeuner préparé par le Service de la Vie locale a été très apprécié. La CAF était représentée par sa référente pour le territoire de Romainville.

La part communale, comme les années précédentes, est dévolue aux associations inscrites dans la programmation sur la base de l'appel à projet annuel, qu'elles soient sises sur le territoire de la commune ou pas. Plus que les années précédentes, les projets ont pu être travaillés en amont avec les services municipaux, plus particulièrement avec le SAE et les équipes des trois espaces de proximité. Cela signifie que la dimension partenariale intrinsèque de la Politique de la Ville dans le but d'une mobilisation optimale des ressources locales s'est affirmée. Sans doute que le premier salon des projets associatifs dans le cadre du contrat de ville qui s'est tenu à la fin octobre à l'espace de proximité J. Brel, a eu un effet bénéfique en ce sens.

**Les projets associatifs validés et pour lesquels il y a une part communale sont les suivants :**

- Soudez, soudés de l'association l'Art en Partage : 3000E
- Zone de contact/Objets venus d'ailleurs de l'association AlterNatives :2000E
- Lieux de Valeurs par l'association Cités m'étaient contées : 4500E
- Création de jardins pédagogiques par l'association Le Paysan Urbain :6500E
- Le goût de réussir ensemble par l'association A table citoyens :2500E
- Identités en mouvement par l'association Unsurquatre :3400E
- Parade 2017. Etonnons-nous ! par l'association Acta Fabula :4000E

**A noter aussi des projets associatifs sur Romainville pour lesquels il n'y a pas de part communale :**

- Réussir à Romainville par l'association Nouveau Départ
- Création d'un club Wi-filles par l'association Face Seine-Saint-Denis
- Accompagnement scolaire et éducatif par l'association CSF
- Espace Petite Enfance par l'association CSF
- Soutien à la fonction parentale par l'association CSF
- Onze bouge, Art, Culture et Mobilités par l'association l'Art en Partage
- La devise républicaine décryptée par les jeunes par l'association RAJE
- Mon quartier s'affiche par l'association La Rutile.

**Et sur le volet emploi :**

- Réussir son entretien d'embauche par l'association JETZT
- Installation et développement d'une micro-ferme urbaine par l'association Le Paysan Urbain
- Dynamique Emploi et Numérique (avec Montreuil et Noisy-le-Sec) par l'association ICI
- Renforcer et approfondir l'accompagnement social et professionnel des habitants des QPV vers l'emploi

durable (tout le territoire d'EE) par l'association Baluchon

-Garderie éphémère, levier d'émancipation et d'inclusion (avec Montreuil et Pantin) par l'association E2S.

**Cette présence dense d'associations très diverses témoigne de l'apport, aux côtés du service public local, du tissu associatif aux objectifs de cohésion sociale sur le territoire de Romainville.**

***Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier***

**Pour : 30**

**Contre : 03 (LR-MoDem-UDI)**

**Abstention : 00**

**NNPV : 00**

***La séance est levée à 23h05***

**Corinne VALLS**  
  
  
**Vice-Présidente du Conseil Départemental  
de Seine Saint Denis.**

***Compte rendu affiché le : 26 mai 2017***

## Interventions :

### Conseil municipal du 17 mai 2017 :

Philippe GUGLIELMI – 1<sup>er</sup> Maire-adjoint :

- Demande de subvention pour l'acquisition de 10 PVE
- Convention partenariale relative à la mise à disposition d'un travailleur social au commissariat des Lilas
- 

Marie Michelle PHOJO – Maire adjointe :

- Opération Lire-Ecrire-Grandir-Ville & CAF

Serge BARDIN – Conseiller municipal :

- Elections présidentielles
- Convention FISAC pour le financement des travaux d'aménagement du nouveau marché couvert et du parking public
- Demande de subventions pour le financement d'actions favorisant l'usage du vélo sur la commune



Intervention Conseil Municipal 17 mai

Procès-verbal électronique

Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint

Madame Le Maire, Mesdames, Messieurs,

Les matériels pour verbaliser les infractions au code de la route sont aujourd'hui obsolètes. Il est proposé par cette délibération d'acquérir 10 procès-verbaux électroniques, dits PVE, de type smart phone.

Ces PVE permettront une simplification des tâches et ont une connexion directe pour savoir si un véhicule est volé. Ils permettent l'envoi immédiat au centre de traitement des contraventions.

Le coût est estimé à 11 193,60€. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) financera 50% de ce montant. Il est néanmoins nécessaire de délibérer, d'où cette convention.

Je vous demande d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du FIPD.

Je vous remercie pour votre attention.

Conseil municipal du 17 mai 2017

Philippe Guglielmi, Premier maire adjoint

Madame Le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

L'objectif de l'action qui vous est présentée ce soir est d'embaucher un travailleur social (assistant socio-éducatif) au sein du Commissariat des Lilas. Cette action figure dans le contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. En effet, le troisième axe de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance prévoit un programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Cette action a demandé un travail en commun avec les villes de Bagnolet, des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et de Romainville. La circonscription englobe ces 4 villes et il n'était pas envisageable qu'une seule ville prenne en charge ce poste, dans la mesure où toutes les personnes déposant plaintes doivent pouvoir bénéficier des mêmes accès aux droits.

Le poste de police est souvent le premier lieu de recueil de la parole des habitants sur leurs difficultés économiques et familiales. Les objectifs généraux de cette action sont de lutter contre les violences, améliorer l'accueil des victimes et prévenir la récidive.

L'intervenant social dans un poste de police joue un rôle de premier accueil social, d'écoute et d'orientation. Il a vocation à assurer l'interface entre les services de polices et les services sociaux (CCAS, Aide sociale à l'enfance, par exemple) afin de favoriser une prise en charge des personnes reçues. Le travailleur social, rattaché hiérarchiquement au Commissariat et administrativement à la ville de Romainville, disposera d'un bureau au sein du Commissariat des Lilas. Le travailleur social pourra être amené à se déplacer lors de visite à domicile, en accompagnement du travail de police, afin de mieux prendre en charge les victimes et auteurs.

Toute personne majeure ou mineure, victime comme auteur et mis en cause, qui se présente au Commissariat et dont la situation présente le besoin d'accueil et de relais spécifique pour un volet social, le tout indépendamment du volet judiciaire de l'affaire. Une attention particulière sera portée aux personnes vulnérables, mineures et majeures protégés, victimes de violences.

Le coût est estimé à 50 000€ chargé. Ce montant comprend la rémunération de l'intervenant social, la formation continue, la mise à disposition de matériels et ses éventuels déplacements. La participation de la Préfecture s'élèverait à 28 000€ pour une année civile à travers le fonds interministériel de prévention de la délinquance. La subvention sera reconduite l'année prochaine. La ville de Romainville prendra en charge le poste de travailleur social, avec proposition de répartition du coût pour les 4 villes de la circonscription.

- **Bagnolet : 7490€** pour 34269 habitants soit 34% des 22 000€
- **Les Lilas : 4988€** pour 22819 habitants soit 23% des 22 000€
- **Le Pré-Saint-Gervais : 3914€** pour 17908 habitants soit 18% des 22 000€

**Et Romainville : 5608€** pour 25657 habitants soit 25% des 22 000€.

Les trois autres villes ont validé le principe et vont également valider la convention en Conseil municipal d'ici le mois de juin.

Il vous est demandé d'autoriser la création du poste d'intervenant social au Commissariat et de valider la convention de mise à disposition.

Merci pour votre attention.

**Intervention de Marie Michelle Phojo  
pour Olivier Catayée, Conseiller municipal délégué à l'Education**

**Conseil municipal du 17 mai 2017**

Madame le Maire, Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce dossier concerne l'opération lire-écrire-grandir dans le cadre d'un partenariat avec la CAF.

En effet, la ville a mis en place un contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) avec des partenaires de l'Etat dont la CAF pour œuvrer pour la réussite éducative depuis 2002. L'accompagnement qui concerne les cycles élémentaire et secondaire a comme objectif pour ces élèves, d'acquérir un mieux être pour un meilleur apprentissage.

Les accompagnements ont lieu après la classe et se déroulent dans les espaces de proximité Brel, Mandela, et Cachin.

Pour ce faire, les intervenants ont un profil de BAC à BAC+2 pour l'accompagnement scolaire des élémentaires et de BAC+2 à BAC+4 pour les collégiens.

L'opération LEG concerne 180 jeunes des classes élémentaires et des collèges, dans le cadre d'une convention entre la ville et la CAF, pour l'année 2016/2017. Elle permet à ces jeunes de bénéficier d'un chéquier lecture d'un montant de 45€ et de participer à un concours d'écriture.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Je vous remercie

## **Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal Groupe LR, UDI, MoDem**

---

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République ne ressemble à aucune autre.

Depuis son origine jusqu'à son accomplissement, elle n'a cessé de défier, de bousculer et de vaincre toutes les normes, les règles, les traditions.

En une année, le président élu a démontré qu'on pouvait l'emporter sans disposer au départ ni d'un mandat, ni d'un appareil. Il a incarné une idéologie - le social-libéralisme -, a transgressé résolument l'éternel clivage gauche-droite, a personnifié un optimisme volontariste.

Cette élection est le point de départ de l'émergence d'une véritable majorité centrale.

Voilà que la France choisit quelqu'un qui dit : « Nous allons regarder le monde tel qu'il est ! », « Nous allons jouer toutes nos chances ! », « Nous allons servir la justice autant que l'efficacité ! ».

Ce qui a surgi de cette élection, c'est la volonté d'un pays de reprendre son destin en main, et de ne plus se laisser entraîner vers les abîmes de la dépression nationale, vers l'effondrement...

Le choix des Français a été déterminé, volontaire et optimiste !

"L'optimisme est la foi des révolutions.", dit-on !

La V<sup>e</sup> République est devenue la République des demi-mesures. Aucune politique cohérente n'a eu la chance de pouvoir s'appliquer. Le premier pari d'Emmanuel Macron est de parvenir à rompre ce sortilège qui stérilise et provoque l'échec des alternances.

A l'échelle occidentale, en particulier européenne, la victoire d'Emmanuel Macron constitue un coup d'arrêt décisif à la vague populiste et xénophobe qui déferle.

Celle-ci a réussi à imposer le Brexit (que les Anglais commencent à regretter avant même qu'il soit en place), elle a permis le triomphe de Donald Trump (déjà bien plus impopulaire que ses prédécesseurs), elle l'a emporté en Hongrie et en Pologne, elle irradie la majorité des nations membres de l'Union européenne.

Il est plus facile, certes, de préférer la simplicité rassurante d'un discours populiste à la complexité d'une réflexion démocratique. Le Président Macron ne fuit pas cette réalité. Il l'assume, l'affronte avec sérieux et en cela il se distingue

L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République est un choix d'avenir, c'est un choix de confiance dans l'avenir, sans rien mésestimer des problèmes du pays, mais en décidant d'y faire face, en décidant d'apporter des solutions aux problèmes non réglés depuis trop longtemps.

Le nouveau président veut faire de la moralisation de la vie publique le premier acte fort de sa mandature.

Nous souscrivons entièrement à cette exigence

Lutte contre les conflits d'intérêts, notamment en proscrivant certaines activités de conseil, renouvellement de la classe politique par le non cumul de mandat et la limitation dans le temps seront le gage de cette moralisation et de l'exemplarité nécessaire des élus.

Concernant les collectivités locales et la fonction publique, le constat dressé est sévère : « la sphère publique est marquée par un déficit d'efficacité, avec trop de dépenses de fonctionnement et une insuffisance d'investissements ciblés et utiles. »

Un jugement qui conduit le Président à avancer plusieurs mesures de réforme de la fonction publique et des collectivités, notamment dans le cadre d'un « pacte de confiance » conclu entre les collectivités territoriales et l'Etat et reposant sur une conférence nationale des territoires qui se tiendra tous les six mois

- Supprimer 70 000 postes dans la territoriale en s'appuyant sur le grand nombre de départs à la retraite attendu ces prochaines années en raison de la pyramide des âges.

Encore faut-il anticiper correctement les départs, notamment en s'attendant avec précision à une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

- Réduire les dépenses de fonctionnement de 10 milliards d'euros

Après la méthode dure du président Hollande qui a imposé aux collectivités près de 10 milliards d'euros de réduction des dotations depuis 2015, Emmanuel Macron propose une baisse « participative » pour un même montant, mais sur tout le quinquennat.

C'est un défi, Madame le Maire, que nous vous invitons à relever depuis plusieurs exercices budgétaires !

- Exonérer 80 % des contribuables locaux de taxe d'habitation

Cette perte de recettes pour les collectivités sera intégralement compensée.

- Elargir les horaires d'ouverture des services publics

Remettre les services publics au service de tous les publics en misant sur l'élargissement des horaires d'ouverture des services publics en soirée et le samedi pour les adapter aux contraintes et aux besoins des usagers.

- Fondre les départements dans les métropoles

- Encourager les budgets participatifs dans les communes, c'est-à-dire consulter directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public.

- Limiter le cumul des mandats dans le temps (trois mandats identiques successifs)

Enfin, faire de l'école «le combat premier»

La priorité sera donnée au primaire et à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et à l'élémentaire, "afin que tous sachent lire, écrire et compter" en 6e.

Emmanuel Macron propose aussi, comme il l'avait déjà annoncé, de "diviser par deux" les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+.

Il défend une "plus grande autonomie" des établissements scolaires

Cette autonomie signifiera, pour les écoles primaires, la possibilité "d'organiser le temps périscolaire sans contrainte". Les communes pourront sortir de la réforme des rythmes scolaires.

Sur cela, Madame le Maire, nous vous demandons de revenir sur votre posture idéologique dès que possible.

Les enseignants se sentent insuffisamment préparés, débutent souvent dans des établissements difficiles. Des engagements seront pris par exemple à "ne plus affecter aucun professeur, hors choix motivé", en zone prioritaire, pendant ses 3 premières années d'enseignement.

Enfin, renforcer la relation de l'école avec les parents.

Le Président a déclaré « Je vous servirai avec amour. ».

Il nous invite à aimer la France, à la servir, chacun à la place qui est la sienne, avec humilité, dévouement, avec détermination.

**Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal**  
***Groupe LR, UDI, MoDem***

---

**Convention FISAC pour le financement des travaux d'aménagement du nouveau marché couvert et du parking public**

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) constitue un outil essentiel de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit d'un développement territorial équilibré

La refonte totale des modalités d'interventions di FISAC s'est traduite notamment par un engagement prioritaire aux côtés, d'une part, des entreprises les plus fragiles pour les aider à affronter les défis du futur et, d'autre part, des communes rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les aider à maintenir et à développer leurs activités commerciales, artisanales et de services.

Cet outil est devenu indispensable aux collectivités territoriales dans leurs projets de développement économique local, dans la mesure où il impacte non seulement largement les TPE en intervenant directement aux côtés de ces collectivités dans les actions de modernisation, d'accessibilité et de sécurisation des locaux d'activité de ces entreprises, mais également la qualité de vie des habitants.

En l'espèce ici, il ne nous semble pas que le financement des travaux d'aménagement du nouveau marché couvert et du parking soit en ce sens prioritaire.

Il s'agit pour nous d'une utilisation inadéquate des fonds publics !

D'autre part, le soutien à une action par le FISAC est subordonné à la condition que celle-ci ne bénéficie pas par ailleurs d'un autre financement de l'Etat. Est-ce bien ici le cas ?



## **Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal** *Groupe LR, UDI, MoDem*

---

### **Demande de subventions pour le financement d'actions favorisant l'usage du vélo sur la commune**

Le vélo est un choix de vie et un choix de ville, une ville plus écologique, plus sobre, plus apaisée.

Les plans vélo successifs adoptés en France ont souvent un point commun : aucun budget dédié à leur mise en œuvre.

Aussi, nous pouvons nous féliciter de l'engagement du Président de la République a créé un fonds national en faveur du vélo et de développer une logique d'appels à projets et de partenariat avec les collectivités locales et les associations qui sont évidemment les premiers acteurs pour développer la pratique du vélo en France

C'est ici une chance pour que la France redevienne également cyclable et que la mobilité durable ne soit pas déjà l'objet d'une de ces « fractures » dont nous avons le détestable secret.

Si nous ne voulons pas devenir « l'exception cycliste française » en Europe il est urgent de donner à nos concitoyens le moyen d'accéder à la « culture vélo »

Les itinéraires dits cyclables ou qui pourraient l'être par tous, fourmillent de « chaînons manquants » - les quartiers sud de Romainville par exemple. Il importe d'aider les collectivités locales qui font des efforts pour établir un réseau cyclable cohérent et structuré.

La mesure la plus emblématique - absente de votre présentation d'action - serait de systématiser un véritable apprentissage de la mobilité à vélo, pour garantir la compétence « se déplacer seul en milieu urbain » à toute notre jeunesse et assurer l'émergence de cette « génération vélo »,

La cour de l'école est le lieu privilégié de l'apprentissage du vélo

Aider les écoles primaires à acquérir des draisiennes et de petits vélos est nécessaire pour former une « génération vélo »!

L'apprentissage du vélo en primaire, au même titre que l'enseignement de la natation, permettra le développement de cette « génération vélo ».

Pour les adultes qui savent déjà faire du vélo, quelques séances de vélo-école peuvent être la solution pour vaincre ses peurs et reprendre confiance.

Autre point d'attention et d'action - la vitesse de circulation en ville !

Il est vrai qu'actuellement à Romainville, la préoccupation est tout autre vu le nombre de bouchons automobiles ! Roulez, avancez, même à 30 km/h est déjà un exploit ...

La vitesse de 50 km/h en agglomération est incompatible avec la vie locale en milieux urbain et périurbain.

La généralisation de la vitesse de 30km/h, en dehors de quelques grands axes dotés de pistes cyclables et de vrais trottoirs, est la réponse connue mais loin d'être appliquée.

La « Ville 30 » est pourtant une solution de bon sens, simple à mettre en œuvre et peu coûteuse. Elle ne nécessite pas d'isoler la circulation des cyclistes sur des pistes cyclables pour lesquelles la place manque bien souvent en ville dense. Elle n'entraîne que des aménagements peu coûteux.

La prise en compte de ces considérations nous semble nécessaire dans le « plan vélo » communal.